

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT AU PLAN DE MANDAT 2008 - 2014

OCTOBRE 2008

13/10/08

Contribution du Conseil de développement au Plan de mandat du Grand Lyon

Sommaire

| | |
|---|----|
| Avant-propos | 4 |
| 1. Répondre à la gravité de la crise du logement | 6 |
| 2. Promouvoir les outils d'une politique foncière aux objectifs plus ambitieux | 7 |
| 3. Développer une politique de transports et déplacements adaptée, en réponse à l'aggravation de la crise énergétique et au défi du changement climatique | 8 |
| 4. Consolider et diversifier la stratégie de développement économique en s'appuyant notamment sur le tissu des PME de la métropole | 10 |
| 5. Un urbanisme au service du vivre ensemble, de l'urbanité et de la ville durable | 12 |
| 6. L'accès à la culture et aux savoirs pour tous : un potentiel considérable à mieux valoriser à l'échelle de l'agglomération | 15 |
| 7. De nouvelles avancées en matière de participation à la vie citoyenne | 18 |
| 8. Conforter la gouvernance publique à l'échelle du Grand Lyon et de la métropole | 19 |
| LISTE DES ANNEXES | 22 |

*Plus rapidement et violemment que nous pouvions le prévoir ou l'envisager, nous sommes entrés dans un monde qui va devoir faire face à de **grandes ruptures** dont les signes sont déjà fortement présents : la question de l'énergie rare et de plus en plus chère, la tension sur les matières premières, le dérèglement climatique, la progression du « séparatisme social » et nous touchant encore de plus près, la crise du pouvoir d'achat et la panne durable de l'ascenseur social. A ces ruptures s'ajoute une crise financière de dimension mondiale. Sans action correctrice, ces transformations vont contribuer à l'accélération et au développement des disparités sociales, professionnelles et économiques, et à l'aggravation de la précarité pour un nombre croissant de populations, et cela dans de nombreux domaines (emploi, logement, etc.).*

*L'incertitude et la crainte du lendemain, risquent d'engendrer le repli sur soi, le protectionnisme et la frilosité, tant au niveau de l'économie que du social et aussi de l'environnement. Ce repli sur soi pourrait coûter de plus en plus cher aux générations actuelles et futures. Il risque aussi de brider les initiatives dans le domaine de l'innovation (technique, intellectuelle, culturelle, sociale, etc.) alors que **bien des solutions aux problèmes demandent de l'imagination et de l'audace.***

*Dans cette période faite d'incertitudes et de dérégulations croissantes, il est clair que les citoyens expriment avec encore plus d'acuité, l'attente que **les politiques publiques** prennent toute leur place pour assurer un avenir à l'agglomération et ses habitants dans le monde de demain. Ainsi, la responsabilité politique est engagée à la fois dans l'attention à la préservation et la création de richesses quand celle-ci se fait plus incertaine, mais aussi par une vigilance accrue sur le « bon » emploi et la répartition équitable des moyens disponibles et plus particulièrement pour les populations qui sont et seront fragilisées par l'avènement des contraintes de la nouvelle conjoncture mondiale.*

*Pour le Conseil de développement, c'est par **l'ouverture, le partage**, la circulation des informations et des idées, la formation, le maintien sur place des « intelligences » formées dans les universités et les grandes écoles du territoire et **l'innovation** dans tous les secteurs de métiers, qu'il sera possible de réagir positivement aux changements nécessaires qui nous attendent et de conduire les transitions qui vont s'imposer.*

La contribution du Conseil de développement se veut ainsi résolument tournée vers le soutien à l'émergence de la créativité sur le terrain dans tous les domaines : économie, partage des connaissances, culture, technologies, solidarité, urbanisme, habitat, déplacements, santé, éco-citoyenneté, etc.

*Pour cela, le Conseil de développement insiste sur la nécessité d'envisager les **implications** sociales, urbaines, économiques et environnementales des choix qui seront faits, en s'appuyant au mieux sur des passerelles entre les différents acteurs de la métropole, en interprétant les premiers signes de mutation de ces mêmes acteurs et en favorisant la participation citoyenne.*

Le Conseil de développement souhaite fortement que le Grand Lyon s'en saisisse pour construire son plan de mandat et conduire ses politiques dans les années à venir.

Avant-propos

Le Conseil de développement a eu l'occasion de contribuer ces dernières années, à la demande du Grand Lyon, à des démarches stratégiques donnant les grandes orientations pour le développement du territoire, notamment le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et la démarche Lyon 2020 (« vision métropolitaine »).

Le Conseil de développement a alors manifesté son attachement à ces grandes orientations qui ont vocation à être mises en œuvre à travers le plan de mandat du Grand Lyon, acteur majeur du développement de la métropole.

En particulier, le Conseil de développement soutient le **double engagement** de compétitivité et de responsabilité sociale et environnementale. Il rappelle que le développement économique est vital pour l'agglomération en garantissant l'accès à l'emploi pour tous (facteur majeur d'intégration) et des ressources financières pour conduire l'action publique. Le Conseil de développement rappelle en même temps qu'il attache une importance première à la **nécessité de conjuguer compétitivité, développement social et humain et préservation des ressources et de l'environnement face au défi du changement climatique.**

Le Conseil de Développement insiste sur **quelques dimensions qui lui paraissent déterminantes** pour l'avenir des habitants de la région lyonnaise :

- ❖ la prise en compte de la réalité métropolitaine des modes de vie et des pratiques des entreprises comme des habitants, qui font fi des découpages administratifs ;
- ❖ la nécessité pour les pouvoirs publics, à tous les niveaux de l'action publique, de favoriser le « vivre ensemble », dans une société multi-culturelle, multi-ethnique; le conseil de développement propose de façon plus large de mettre en avant le concept de « ville intégratrice ».
- ❖ l'ardente obligation d'un développement plus durable qui passe par l'évolution des politiques publiques mais aussi par l'évolution des comportements individuels et collectifs (au sein de nos associations, dans nos entreprises, dans nos quartier et nos communes)
- ❖ le développement de la participation des habitants à la vie de la cité et de l'engagement citoyen sous toutes ses formes, avec une attention particulière pour des populations souvent absentes du débat public : jeunes, personnes en difficulté, personnes âgées, etc.

Dans cette contribution pour le plan de mandat du Grand Lyon, le Conseil de développement a choisi de cibler plus particulièrement quelques messages, dans un nombre limité de domaines : le logement, le foncier, les déplacements, l'économie, l'urbanisme, la culture et les savoirs, la participation citoyenne et la gouvernance.

A cette fin, le Conseil de développement s'est très largement appuyé sur la capitalisation de ses travaux antérieurs menés de 2006 à 2008, sur le SCOT, la vision métropolitaine, le chantier Vivre ensemble et l'alerte sur la crise du logement, l'économie responsable, les déplacements et la ville durable, sur les quatre forums qu'il a organisés ainsi que sur une enquête par questionnaire réalisée auprès de ses membres.

Avec les propositions qui suivent, le Conseil s'adresse d'abord au Grand Lyon à travers les compétences qu'il exerce, tout en rappelant que l'action publique est dans les domaines qui nous intéressent parfois partagée ou co-produite avec d'autres collectivités (les communes, le Sytral, l'Etat, le département, la région..) ou d'autres acteurs publics. Il souhaite que le Grand Lyon prenne toutes les initiatives utiles pour renforcer ces coopérations et faire converger ces acteurs, et qu'il joue chaque fois que cela paraît justifié un rôle d'initiateur ou d'ensemblier.

UN FIL ROUGE PROPOSÉ : CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLÉ INTÉGRATRICE

Face aux enjeux de cohésion sociale et de développement économique, le Conseil de développement propose que le Grand Lyon affiche une ambition forte en matière de solidarité entre les individus (d'âge, de genre, d'origine et de milieux sociaux différents), les acteurs économiques, les territoires et les savoirs, constituant un fil rouge de l'action communautaire.

Une métropole intégratrice, c'est **une métropole dynamique au plan économique**, capable de développer de la richesse et de générer des ressources pour les politiques publiques, capable d'offrir un emploi et un logement pour tous ; ce qui constitue les premières conditions d'intégration pour de nombreux habitants de l'agglomération.

Une métropole intégratrice, c'est aussi **une métropole solidaire à « double sens »**, responsable et respectueuse des dynamiques propres des personnes, y compris des plus fragiles. C'est un métropole qui recherche les meilleures conditions du « vivre ensemble » au travers du logement, de l'urbanisme et de la qualité de l'espace urbain dans chaque quartier et le développement de lieux favorisant les pratiques partagées en matière de sports, culture, loisirs.

Une métropole intégratrice, c'est **l'accent mis particulièrement sur la culture, moyen de communication indispensable entre tous, sur la diffusion et le décroisement des savoirs**, sur les cultures du monde représentées dans l'agglomération qui doivent trouver des lieux d'expression.

TROIS ORIENTATIONS INCONTOURNABLES, A METTRE AU RANG DE PRIORITES ET SUR LESQUELLES UN CAP SIGNIFICATIF EST A FRANCHIR

1. Répondre à la gravité de la crise du logement

Le Conseil de développement s'est mobilisé sur cette question depuis 2007 et a produit **une contribution spécifique, l'Alerte sur la crise du logement**, en janvier 2008. Celle-ci reconnaît l'importance des efforts engagés notamment par le Grand-Lyon lors des précédents mandats, mais souligne en même temps l'impact de cette crise, qui est nationale. La crise du logement, que tout le monde reconnaît, apparaît pourtant largement sous estimée, notamment dans sa dimension sociale. Crise quantitative, elle affecte l'ensemble des ménages à l'exception des plus aisés mais revêt une particulière acuité pour les ménages modestes et démunis. Crise qualitative, elle se traduit par une inadaptation du coût du logement par rapport aux revenus, par une insuffisance de grands logements, des réponses inadaptées à certaines populations (jeunes, personnes âgées notamment), et par une prise en compte encore insuffisante des exigences environnementales.

Par ailleurs, les disparités socio-spatiales qu'engendrent le fonctionnement des marchés, la fragilisation de la mixité sociale en raison de l'accroissement des coûts fonciers, la poursuite des mécanismes de ségrégation urbaine et de « séparatisme social » induisent une « **crise du vivre ensemble** », préjudiciable à la qualité de la vie et à la cohésion sociale, préjudiciable aussi à l'image de la métropole et par suite à son développement.

L'ensemble de ces éléments fait que le Conseil considère le logement comme l'un des tout premiers enjeux à court et moyen terme pour l'agglomération. C'est pour cela qu'il a proposé dans sa contribution, à l'attention de l'ensemble des acteurs publics et privés, un plan global volontariste articulant les mesures visant l'équilibre du marché d'ici 10 ans et une réponse adaptée à l'urgence des situations rencontrées notamment à travers de l'application de la loi « DALO ».

Engager dès ce mandat un plan à 10 ans combinant :

- ❖ des *réponses quantitatives* : accélérer et accroître la production globale de logements, et notamment de logement sociaux et très sociaux (à titre indicatif, doubler la production), incluant également des logements de transition et d'intégration. Cette nécessité apparaît d'autant plus impérative dans le contexte actuel de crise immobilière aggravée ;
- ❖ des *actions qualitatives* (y compris sur le court terme) dans une diversité de domaines : amélioration de la fluidité des parcours résidentiels, notamment par la libération des grands logements, la mobilisation de logements privés vacants, les logements temporaires et le développement de modèles alternatifs tels que coopératives d'habitat et logements intermédiaires ou spécifiques entre l'hébergement et le parc social, sans omettre un accompagnement social indispensable dans de nombreuses situations ;
- ❖ *l'articulation aux autres politiques publiques* : action foncière, généralisation du principe de mixité sociale pour tous les développements urbains futurs, politique coordonnée d'urbanisme et de transports en commun (densité et mixité), poursuite des projets de rénovation urbaine en exerçant une vigilance sur le rythme des démolitions.

Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'à **une triple condition** :

- ❖ que le Grand Lyon partage la charge avec les autres acteurs du logement (Etat, Région, Conseil général, aménageurs, organismes bailleurs, promoteurs privés et propriétaires)
- ❖ qu'il se saisisse d'un rôle de leadership pour organiser une gouvernance plus structurée et une mobilisation accrue de l'ensemble de ces acteurs ainsi que des structures représentatives des locataires.
- ❖ que soit développée une politique foncière adaptée (voir orientation 2).



L'évolution la plus récente du marché du logement, avec le développement de la crise immobilière, confirme et conforte les analyses de janvier dernier : la baisse constatée du rythme de construction, outre son impact économique négatif, risque de mettre en cause encore davantage la mixité souhaitée et la satisfaction des besoins. Elle justifie plus encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés, notamment pour la « coproduction » de la mixité sociale.

2. Promouvoir les outils d'une politique foncière aux objectifs plus ambitieux

Le Conseil de développement considère que la maîtrise du foncier doit être pensée globalement, non pas en soi, mais au service d'une diversité d'enjeux tels que : les problèmes de logement, la cohérence avec les politiques de transport multimodales (nouveaux axes de transports en commun, parking relais, densification et mixité sociale autour des gares et voies de TC), le développement des activités économiques et de l'attractivité métropolitaine, la préservation des corridors de la biodiversité, etc.

La « panne » des politiques foncières après les 30 glorieuses n'a pas permis d'anticiper suffisamment, en dépit de l'intensification des moyens déployés. Le Grand Lyon agit déjà fortement dans le domaine foncier, mais la lisibilité de ses actions reste encore faible et leur impact insuffisant en regard des enjeux stratégiques identifiés, sur le moyen et le long terme. Le Grand Lyon a toutes les compétences pour passer de l'action foncière à la stratégie foncière, avec ses partenaires dans une perspective plus ambitieuse et à une autre échelle.

La politique foncière doit d'abord être anticipatrice tout en s'appuyant sur des mesures immédiates. Elle doit s'appuyer sur une diversité d'outils : la maîtrise foncière publique, des actions de régulation du marché, de nouvelles formes de partenariat public-privé, et la bonne utilisation des instruments de planification.

Plusieurs pistes doivent être explorées en terme d'outils, pour la mise en œuvre d'une stratégie foncière :

- ❖ **Création de ressources nouvelles significatives**, en expertisant l'opportunité d'un **outil foncier** adapté, comme l'ont déjà fait d'autres métropoles, et cela **au moins à l'échelle de l'aire urbaine**,
- ❖ **Exploration de nouvelles formes de partenariats public-privé** (promoteurs et bailleurs sociaux, certains propriétaires..) pour favoriser les opérations mixtes de logement, pouvant concerner le portage du foncier, la dissociation des fonctions de constructeur et de bailleur social et l'articulation avec les politiques de densité,
- ❖ **Organisation sur le sujet d'une table ronde associant l'ensemble des professionnels concernés** pour approfondir les différentes pistes évoquées notamment au « forum des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement » (organisé par le Conseil de Développement avec le SEPAL et l'Agence d'urbanisme en janvier 2008), ou dans d'autres lieux-ressources.



Le Conseil de développement préconise d'engager **rapidement une expertise indépendante** pour explorer de façon objective ces différents outils et consulter les partenaires de cette politique, afin d'éclairer les décisions adéquates pour répondre à cette ambition.

3. Développer une politique de transports et déplacements adaptée, en réponse à l'aggravation de la crise énergétique et au défi du changement climatique

Le Conseil de développement relaie le sentiment d'urgence des citoyens à intervenir en réaction à la crise énergétique et aux grands défis environnementaux globaux. Il souhaite que le Grand Lyon, ainsi que les autres collectivités concernées et le SYTRAL poursuivent et amplifient cette problématique en priorité dans le domaine des déplacements en s'engageant encore plus résolument dans une politique de **mobilité durable à l'échelle de l'agglomération et de la métropole**. Il se félicite, de ce point de vue, de l'élaboration du **Plan Climat** par le Grand Lyon et incite à sa mise en application rapide, ainsi que celle du Plan de Protection de l'Atmosphère.

On assiste actuellement à un basculement inédit des comportements liés aux déplacements, comme en témoignent la réduction de l'utilisation du carburant du fait de l'augmentation de son coût et l'augmentation spectaculaire de la fréquentation des transports en commun (de 12-14% par an sur certaines lignes). Aussi, le conseil de développement considère que les six prochaines années doivent être une période de **mutation profonde des modes de transports et de leur usage**, pour les personnes comme pour les entreprises. Mais ceci doit se faire en veillant à ce que les dispositions prises ne pèsent pas trop sur les finances des collectivités et n'entraient pas, mais au contraire favorisent, le développement économique.

Aussi, le Conseil de développement met en avant les propositions suivantes :

- ❖ **Accroître prioritairement la capacité du réseau existant** de TC actuels, en cohérence avec l'accroissement important des flux de trafic et de l'inconfort des usagers (fréquences, accroissement significatif de la capacité de la ligne D du métro par l'allongement des rames et surtout par la mise en œuvre d'un plan d'ensemble d'adaptation des matériels sur l'ensemble des lignes existantes de TC, quel que soit le mode).
- ❖ **Poursuivre l'extension du réseau des TC** vers la grande périphérie métropolitaine (REAL) sur les différents axes, en particulier sur l'ouest lyonnais, trouver des solutions efficaces à la desserte d'Eurexpo et créer un véritable réseau de tramways par l'interconnexion des lignes.
- ❖ **Revoir la structure générale du réseau de surface** en créant encore d'autres lignes fortes avec de véritables sites propres, notamment sur les liaisons tangentiels interpériphériques et l'extension en nombre et capacité des **Parcs Relais (P+R)**.
- ❖ **Aller plus loin dans le redéploiement** des espaces et des budgets de voirie, en faveur des **modes doux sécurisés** (réseau cyclable et stationnement des vélos, piéton...), zones 30 et secteurs à vitesse apaisée etc.
- ❖ **Favoriser l'implication citoyenne dans la mobilité durable** : les citoyens, les salariés et associations, notamment membres du Conseil de développement, sont en mesure de relayer largement une éducation à la mobilité durable (pédibus, carte des temps/coûts de transports, plan de déplacements inter-entreprises) dans laquelle la communauté urbaine doit jouer un rôle moteur.
- ❖ **Ouvrir le débat sur la tarification des déplacements**. Le Conseil de développement estime que la question du **péage urbain** ne doit pas être taboue mais doit s'inscrire dans une vision plus large de la tarification du déplacement urbain et faire l'objet d'un large débat public pour mesurer son acceptabilité et son équité sociale.

Le Conseil de développement est prêt à s'impliquer lui-même pour **une mobilisation citoyenne sur ces deux derniers sujets**.

- ❖ Cette préoccupation de mobilité durable doit concerner aussi le transport de marchandises. Le Conseil de développement souligne l'importance et l'urgence de peser sur une décision positive de réalisation du projet complet de **contournement ferroviaire** (CFAL) tout en prenant en compte les préoccupations des riverains. Car c'est l'ensemble des parties Nord et Sud qui permettra d'améliorer l'accès à la métropole par la **libération des sillons ferroviaires** indispensables à l'accès des voyageurs au réseau central (notamment Part-Dieu). Il propose également de travailler à la mise en place des **modes de distribution de marchandises innovants** dans le centre de l'agglomération notamment en lançant une expérimentation de tram fret.



Sans se prononcer sur le dossier complexe des contournements autoroutiers (qui appellent à un large débat tant avec les acteurs économiques que les citoyens), le Conseil de développement insiste sur la nécessité de trouver une solution dans des délais raisonnables pour le **déclassement de la traversée autoroutière de Lyon**, situation unique en Europe qui apparaît en contradiction avec le « Plan climat » et porte atteinte à la qualité urbaine du cœur de l'agglomération. Le Conseil de développement souhaite l'ouverture d'un **large débat sur ces questions d'infrastructures**.

TROIS ORIENTATIONS STRATEGIQUES DEJA FORTEMENT PORTEES PAR LE GRAND LYON ET SES PARTENAIRES, A CONFORTER

4. Consolider et diversifier la stratégie de développement économique en s'appuyant notamment sur le tissu des PME de la métropole

Le Conseil de développement souhaite marquer sa préoccupation, dans un contexte économique difficile, de maintenir le niveau d'activité et de soutenir la compétitivité du territoire et des entreprises, dans une perspective de développement durable.

Il invite particulièrement le Grand Lyon à :

- ❖ **Conforter les pôles de compétitivité développés en Région lyonnaise** dont les analyses récentes montrent la pertinence et l'efficacité. Le Conseil de développement porte particulièrement attention sur le rôle d'entraînement qu'ils doivent jouer vis-à-vis des PME et PMI de leur environnement. Il y a notamment matière à révéler plus encore un **véritable pôle de compétitivité dans l'ensemble du domaine environnement**, à investir résolument la relation entre développement économique et environnement. Il soutient particulièrement les développements dans le domaine des clean tech, de la recyclabilité, de l'éco-conception, des énergies renouvelables, de la gestion des risques et des technologies de maintenance et de sécurité et à développer l'implication des collectivités locales dans des expérimentations issues des pôles lancés, tels bus et camions urbains.
- ❖ Dans cette perspective, **construire un véritable pôle d'excellence** dans un domaine stratégique pour notre agglomération : la filière « **éco-construction** », pour mobiliser artisans et PMI tant dans le neuf que dans l'adaptation des bâtiments existants. Il y a un enjeu majeur pour tenir l'objectif fixé en premier et les besoins de formation comme de recherche sont énormes pour effectuer ces mises aux normes environnementales à des niveaux de prix acceptables par le marché.
- ❖ **Favoriser l'émergence de leaders mondiaux** à partir des points forts de Lyon et de pôles partenaires (Grenoble, etc) : neurosciences, nanotechnologies, matériaux et énergie...) Plus globalement, il s'agit d'investir dans les technologies stratégiques qui favoriseront le maintien et le renouvellement du tissu industriel et qui permettront de faire apparaître les moteurs économiques de demain.
- ❖ **Accompagner le tissu de PME-PMI** grâce à des mesures pour
 - favoriser les rencontres des différentes disciplines pour croiser voire mutualiser les compétences, et **développer les synergies locales mais aussi internationales**,
 - conforter plus encore le lien universités-recherche-entreprises, et plus généralement la **mise en réseau des entreprises avec toutes les ressources de leur territoire** et des territoires partenaires en insistant sur cette **dimension des PME**, qui ont jusque là moins directement bénéficié de l'impact de ces synergies.
 - renforcer l'action de la collectivité, pour construire et développer **les services « basiques » aux entreprises** et notamment aux PME-PMI, en partenariat avec celles-ci (généralisation de l'accès au très haut débit et de la création de sites internet, optimisation des fonctions d'approvisionnement et de livraison, connexion avec les façades maritimes de la Méditerranée, de la Mer du Nord, de la Manche et de l'Océan Atlantique).
- ❖ Réfléchir à l'ouverture à d'autres partenaires du programme « Grand Lyon esprit d'entreprise » à l'échelle de la métropole, notamment aux pôles de **St Etienne et du Nord-Isère**

Le **renforcement du rayonnement international de Lyon** doit s'appuyer entre autres sur la dynamique de son **potentiel université-recherche**. Et sur les acteurs susceptibles d'intervenir à tous les stades de cette dynamique, de l'Etat à la Région et au Grand Lyon, des universitaires et chercheurs eux même aux acteurs économiques tous concernés.


Le Conseil de développement adhère fortement aux actions visant à :

- ❖ **Conforter le rôle fédérateur du PRES**, dans le sens de l'unification de l'université lyonnaise et de son ouverture à Saint Etienne,
- ❖ Implanter le siège du PRES dans **un lieu à forte visibilité**,
- ❖ Renforcer et mieux organiser **l'accueil international** (chercheurs, enseignants, étudiants étrangers),
- ❖ **Ouvrir les campus sur la ville** et s'appuyer sur le plan campus pour développer un véritable projet urbain intégrant activités universitaires, vie étudiante (y compris dans sa dimension logement) et vie urbaine.

Le Conseil identifie également des actions à développer autour des grandes **zones d'activités existantes** dans les territoires :

- ❖ transformation des anciennes ZI en espaces plus urbains,
- ❖ élargissement et renforcement des structures d'animation pour développer les synergies territoriales favorables à la compétitivité

Le conseil de développement se félicite de la prise de compétence « **tourisme** » par le Grand Lyon, secteur d'activité économique essentiel ,générateur d'emplois et de rayonnement qu'il soit d'affaires ou d'agrément, qui doit être coordonné à la bonne échelle et mettre notamment l'accent sur la qualité de l'accueil international.

 Le Conseil de développement rappelle enfin que **l'économie doit constituer un sujet à part entière pour les citoyens tout comme la solidarité pour les acteurs économiques** : il appelle à leur implication accrue dans les problématiques de développement. Cela passe par la **reconnaissance de la diversité des modèles** pour une métropole compétitive et responsable (innovation, insertion, aide à la création d'entreprises notamment dans les quartiers en difficulté, rôle des coopératives et de l'ensemble des formes de l'économie sociale et solidaire). Il préconise le développement d'un dialogue entre entreprises, syndicats et citoyens, sur le rôle de l'entreprise (mais aussi de la répartition des richesses) dans le développement du territoire.

Le Conseil de développement est prêt à prendre sa part à ce chantier, comme il a déjà commencé à le faire, aussi bien avec ses partenaires des autres conseils de développement qu'avec les acteurs professionnels de la métropole.

5. Un urbanisme au service du vivre ensemble, de l'urbanité et de la ville durable

L'urbanisme, la forme de la ville, la transformation et la modernisation spatiales contribuent, souvent de manière décisive, à relever les défis du vivre ensemble d'une ville moins ségréguée, plus douce, plus économe en ressources et favorisant l'épanouissement des individus.

Le Conseil de développement défend une conception de l'urbanité explicitée dans sa contribution sur la vision métropolitaine, qui intègre notamment la qualité des espaces publics, les lieux d'activités culturelles, éducatives, les lieux de pratiques sportives ou de loisirs, le fonctionnement des transports et des modes doux, les préoccupations de sécurité dans l'espace urbain, la conception des lieux de centralité y compris en périphérie. Il propose de la développer sur l'ensemble des territoires de la métropole.

Il engage le Grand Lyon à développer une stratégie afin de rendre plus visible et plus innovante au cours de ce mandat la qualité du développement urbain et le sens qu'il donne au cadre de vie de nos concitoyens à travers 3 orientations :

A/ Poursuivre et enrichir la dynamique urbaine à travers les grands projets d'agglomération

Le Conseil de développement appuie fortement la politique de grands projets (telle que Confluent, Duchère, etc...) et encourage les évolutions déjà perceptibles en faveur d'une prise en compte accrue d'une **ville douce et à haute qualité d'usage et environnementale**. Ces grands projets devraient être exemplaires en matière de mixité sociale et incitent à une **vigilance** accrue quant aux risques de « **gentrification** ».

- ❖ Le Conseil propose **que les projets structurants pour la périphérie soient managés avec une ambition et des moyens équivalents** à ceux de la ville centre. Ainsi par exemple, le management de projets comme celui du *Carré de Soie*, projet majeur pour structurer la première couronne Est devrait être renforcé pour prendre pleinement en compte son impact urbain, économique et social.
- ❖ Se réjouissant de l'implication du secteur privé dans l'aménagement du territoire, le Conseil estime qu'elle implique en contrepartie que **la puissance publique assume une présence forte** pour exercer les vigilances nécessaires en matière de préservation du patrimoine, de développement durable, de mixité, de trame d'espaces publics etc.
- ❖ Le conseil invite aussi le Grand Lyon à revisiter les principales entrées de la métropole en réglementant plus efficacement les enseignes et bâtiments.

B/ Une politique d'espaces et d'aménagements publics au service de l'urbanité et du vivre ensemble

Le vivre ensemble ne se décrète pas, mais les lieux peuvent ou non favoriser des relations métissées et conviviales, et les politiques publiques doivent veiller à la mixité sociale, pas seulement dans le domaine du logement, pour promouvoir une métropole d'urbanité.

Favoriser l'urbanité et le vivre ensemble, fabriquer une ville douce et apaisée, appropriable collectivement, est un enjeu fort pour les citoyens. Pour tout un chacun la ville est le premier cadre de notre sensibilisation artistique, cela est particulièrement vrai à Lyon où le cadre urbain avec ses fleuves et ses collines, et la force des perspectives urbaines et des ses ensembles architecturaux est pour tous une expérience esthétique permanente.

Le Grand Lyon doit être en mesure de répondre à cette préoccupation partagée. Le Conseil formule pour cela trois propositions :

- ❖ **Amplifier la politique de qualité des espaces publics**, en renforçant au-delà du « fonctionnel », la dimension du « sensible », en faisant une plus grande place à **l'art urbain** et au créateurs(paysage, arts plastiques, art contemporain) et en conciliant *qualité esthétique* et *qualité d'usage* (appropriation citoyenne)
- ❖ **Préserver de grands espaces** (places, grandes pelouses, espaces non affectés) pour développer des événements festifs, favoriser les usages spontanés et l'appropriation par une diversité de publics,
- ❖ A l'instar de ce qui a été fait sur le quai Rambaud, développer systématiquement les **projets qui concilient préservation du patrimoine et création contemporaine** ; le patrimoine étant entendu comme valeur architecturale, environnementale, et aussi comme histoire des habitants et des lieux (ex. : Carré de Soie, Confluent, quartiers en rénovation urbaine ou en dynamique de restructuration)

C/ Promouvoir une ville durable, une métropole durable

Cette demande émergente s'impose de plus en plus, elle consiste à mettre en place les outils qui vont permettre de construire concrètement une ville compacte et en relation avec la nature, et déclinant tout à la fois les préoccupations économiques, sociales et environnementales (incluant la question des risques, de la pollution et de la protection des ressources naturelles).

L'idée est que ce concept puisse **s'appliquer à tout le territoire**, pas seulement aux « éco-quartiers », mais aussi aux quartiers existants et qu'il se décline tout autant sur la ville centre que sur les communes périphériques.

Cette orientation doit trouver son application principalement à travers les futurs grands projets en assurant une meilleure mixité des fonctions dans chaque programme (logement, bureau, commerce) et une densité, condition nécessaire à la mixité sociale. Pour ce faire, il est proposé de réaliser des cahiers des charges par quartier indiquant les choix partagés d'urbanité, les circulations douces envisagées, les mails piétons, les rabattements vélo aux gares, et les lieux publics à aménager.

- ❖ **Structurer l'essentiel des développements urbains futurs autour des transports en commun** dans tout le territoire. Dans une perspective de transition énergétique et de modification démographique, la recomposition du tissu périphérique autour des pôles de transport collectif est essentielle pour l'avenir de la métropole. Seules les agglomérations qui réussiront une meilleure articulation urbanisme-déplacements verront leur attractivité progresser.
- ❖ **Promouvoir une ville à la fois plus dense et plus verte** et valoriser le contact avec la nature. De la même façon, intégrer les **corridors de la biodiversité** dans les projets d'aménagement comme élément de valorisation de la qualité urbaine (voir production récente d'une carte des corridors dans l'agglomération – Agence d'Urbanisme/FRAPNA/CORA).
- ❖ Lancer quelques études exploratoires sur des zones en devenir, en développant sur l'ensemble du territoire un référentiel "**habitat durable**" partagé avec tous les acteurs. Développer des lieux de formation et de conseil auprès des maîtres d'ouvrage et des particuliers pour l'existant (ALE...), notamment en s'appuyant sur le pôle éco-construction évoqué précédemment. Les concepts qui sous-tendent ce qu'on nomme les "éco-quartiers" doivent être généralisés à tous les nouveaux projets et les quartiers existants.

- ❖ Elaborer une « **charte de la mixité sociale** » avec l'ensemble des partenaires, pour promouvoir la mixité et la diversité comme valeurs partagées. Il s'agirait d'en décliner les principes essentiels sur quelques opérations ayant valeurs d'exemples, susceptibles d'être étendues au maximum de projets de l'agglomération, qu'ils soient publics ou privés.
- ❖ Investir dans le projet de développement de la **Maison rhodanienne de l'environnement** pour offrir un lieu d'accueil aux associations porteuses de projets allant dans le sens du développement durable et de sa diffusion pédagogique auprès de tous les publics.

Le Conseil de développement se propose d'apporter sa contribution en matière de pédagogie et d'appropriation citoyenne, notamment sur l'acceptation des concepts de densité et de mixité, parfois mal compris, et sur les transformations des comportements à travers différents outils tels que la grille « Quartier durable » du point de vue citoyen.

***Une proposition : créer dans la métropole un lieu de promotion de la culture urbaine.** Le Conseil de développement souhaite marquer l'identité de la métropole et amplifier la participation citoyenne sur les grands projets en proposant la création d'un équipement d'agglomération, vaste lieu d'exposition sur tous les projets, maquettes et plans, outil de la culture urbaine et de la diffusion de la qualité architecturale au service de tous (type Arsenal à Paris, Arc en Rêve à Bordeaux, Triangle à Barcelone ou MAC à Amsterdam). Une métropole dans le Top 15 se doit pour les touristes et les étrangers de montrer et de diffuser sa force créatrice. Cet établissement vitrine de l'école Lyonnaise étant en réseau avec d'autres équipements tel que le futur musée du Confluent, le musée Gadagne (futur grand centre d'histoire urbaine) et même d'une multitude de petits relais connectés en périphérie sorte de balises urbaines ou container expo antenne du Conseil de développement. Cette stratégie de communication innovante devrait permettre d'identifier une agglomération métropole des savoirs urbains pour toutes les villes européennes*

6. L'accès à la culture et aux savoirs pour tous : un potentiel considérable à mieux valoriser à l'échelle de l'agglomération

Chacun reconnaît que la métropole lyonnaise concentre un potentiel exceptionnel d'équipements, d'activités et de création culturelles, et cela dans de nombreux domaines. Pour autant, ils n'ont pas tous le même rayonnement à l'extérieur, et certains souffrent en interne d'une visibilité insuffisante ou d'une accessibilité *encore* limitée.

Le conseil de développement estime qu'au cours du prochain mandat, les principales actions à développer devraient d'abord viser à valoriser ce potentiel, **en s'appuyant d'abord sur ce qui existe, et sur les nombreux points forts** de la métropole.

Il suggère que de nouvelles avancées soient proposées dans les **directions suivantes** :

- ❖ Elargir et diversifier les publics (jeunes, catégories modestes,...) ,
- ❖ Favoriser le brassage social, et l'appropriation citoyenne (le citoyen *acteur* culturel et pas seulement consommateur) notamment à travers les pratiques amateur,
- ❖ Développer les coopérations entre territoires de l'agglomération, entre disciplines artistiques, et avec les acteurs économiques de la métropole.

Il estime également que la création culturelle pourrait être **rendue plus visible dans l'espace urbain** à l'échelle de la ville, de l'agglomération ou de la région urbaine à l'instar de Barcelone, Berlin, Nantes ou d'autres métropoles européennes, qu'il s'agisse de la présence des arts plastiques et de l'art contemporain, de l'ouverture des lieux culturels dans la ville, de la place donnée à l'architecture et à l'art urbain.

Pour concrétiser ces orientations, il suggère quelques pistes, non exhaustives :

A/ Concilier l'excellence et l'élargissement des publics

L'exemple emblématique de la danse à Lyon (notamment biennale et défilé), mais aussi de Nantes (les « folles journées », les arts de la rue...), ou de Lille en 2004 soulignent ce que peut être la force de l'événementiel pour à la fois mobiliser les habitants de l'agglomération, donner de la visibilité aux lieux et concourir à une renommée internationale.

Le Conseil de développement propose qu'à l'échelle de la métropole lyonnaise cette problématique soit renforcée, en valorisant les domaines qui bénéficient d'un ancrage déjà solide et bien identifié par l'événementiel : la danse, l'art contemporain, les musiques actuelles (nuits sonores), la lumière dans la ville, etc.

L'ouverture à des publics plus larges, de tous âges et catégories sociales implique sans doute des efforts en matière tarifaire en direction de certains publics par exemple les jeunes. Mais il pourrait aussi passer par un événementiel s'appuyant davantage sur le croisement de plusieurs disciplines artistiques, permettant ainsi de mobiliser davantage des publics différents. On pense aux disciplines précitées mais aussi aux arts de la rue, aux « cultures urbaines » de banlieue, aux musiques du monde. Cette « hybridation » passe aussi par le renforcement des événements « off » lors des festivals ou des biennales.

D'autres domaines considérés comme points forts à l'international, mais encore peu visibles en interne, malgré l'excellence des équipements, comme les savoir faire textile (Musée des tissus), le cinéma (Institut lumière) devraient aussi s'inscrire dans cette dynamique.

Le projet de « métropole des savoirs »

Le Conseil de développement se réjouit de la prise en compte par le Grand-Lyon et ses partenaires du projet ambitieux « métropole des savoirs » qu'il avait appuyé dans sa contribution à la « vision métropolitaine », et qui met l'accent sur le renforcement des synergies entre les lieux produisant de la connaissance, et les supports de diffusion dan toute leur diversité (cycles de conférences, université tous âges, musées, bibliothèques, lieux de création et de diffusion culturels et artistiques, monde associatif...) Il souhaite que le plan de mandat s'approprie l'ambition de métropole des savoirs et de partage des connaissances.

Il insiste particulièrement sur la nécessité d'une appréhension large de la notion de « savoirs », qui doit inclure non seulement les savoir scientifiques et techniques, artistiques, et aussi les « savoir populaires » portés par des populations défavorisées ...

Il suggère qu'au cours du présent mandat soit engagé la préparation d'un événement annuel ou bisannuel mettant en avant les savoirs et les savoir faire, et proposant des coopérations originales et interdisciplinaires avec les supports de diffusion, afin de faciliter l'accès du maximum de nos concitoyens à la culture de nos sociétés contemporaines

B/ Développer à travers des pratiques culturelles et artistiques le brassage social et le maillage territorial

Le conseil de développement se félicite des avancées développées dans notre agglomération pour donner une place significative au volet culturel de la politique de la ville dans les quartiers en difficulté.

Il souligne le rôle accru que peut jouer la culture dans le brassage social. Vivre ensemble, c'est aussi faire ensemble, créer ensemble.

Trois pistes sont proposées :

- ❖ A l'exemple du défilé de la biennale de la danse dont la préparation dans les quartiers contribue à la « métropole intégratrice », ou de la politique d'ouverture de l'opéra de Lyon à des publics défavorisés (Croix Rousse, Vénissieux) pour les faire participer à la création, **encourager les principales institutions culturelles à pratiquer des ouvertures citoyennes**, à inventer des liens avec la ville et des actions « hors les murs » en s'appuyant notamment sur les petites structures évoquées ci-après,
- ❖ Afin de mieux les valoriser, engager à l'échelle de l'agglomération un **recensement des « petites structures »** qui, aux cotés des grandes institutions, jouent souvent un rôle essentiel dans le brassage social et l'implication des habitants dans les pratiques culturelles : acteurs artistiques et associatifs, petites compagnies, créateurs non institutionnels, administrateurs culturels des collectivités, écoles de musique, MJC et centres sociaux, bibliothèques et médiathèques municipales ou de quartier, etc. L'enjeu est d'une part une meilleure connaissance réciproque et un partage d'expériences parfois ignorées, d'autre part le **développement de coopération culturelles**, voire de mutualisation de moyens, **entre elles et aussi avec les plus grosses institutions**, qu'elles pourraient d'avantage relayer dans les territoires.
- ❖ Etre particulièrement attentif à développer en périphérie ces lieux de culture partagée, et à intensifier le maillage territorial. Cela concerne particulièrement les couronnes Est, mais aussi l'ouest lyonnais. Le conseil de développement soutient notamment la priorité à donner ou à **amplifier à l'accompagnement des opérations de rénovation urbaine**, souvent perturbantes pour les résidents : utilisation d'espaces vacants pour des activités de création culturelle, implication des habitants, mise en évidence de l'histoire des lieux et de leurs habitants etc.

C/ Rendre plus visible la création culturelle dans l'espace de la ville et de la métropole

L'investissement culturel apparaît souvent comme un révélateur, et comme un facteur de régénération des territoires. A l'exemple de métropoles européennes déjà citées, il y aurait matière à Lyon à rendre plus visible dans l'espace ces dimensions culturelles et artistiques.

Nous avons déjà évoqué la place des arts plastiques et de l'art contemporain dans l'espace public, il s'agirait aussi d'aménager **des lieux et des équipements plus ouverts à la visibilité extérieure, de prévoir dans les projets urbains des espaces particulièrement dédiés aux artistes et à l'animation culturelle,** notamment à l'occasion de l'aménagement des *berges* et des *fleuves*.

La présence dans la ville (y compris en périphérie), de lieux faiblement aménagés, facilement appropriables et transformables par des artistes même de façon temporaire, est une tendance observée dans beaucoup de métropoles : friches industrielles, espaces en déshérence, développement de nouveaux lieux de création, notamment en périphérie pour inventer l'art de demain à partir de foyers de créativité disséminés sur tout le territoire. Une des voies d'avenir est peut-être de permettre aussi l'émergence de pratiques plus informelles et d'une vie culturelle perçue comme plus désordonnée mais plus foisonnante

Il est proposé d'inscrire résolument Lyon dans le réseau des « **nouveaux territoires de l'art** » qui se développe au niveau national (Ile de Nantes, Marseille, banlieue parisienne, Lille etc.)

D/ Développer les coopérations et les partenariats

Il y a matière à renforcer le lien **entre économie et culture** par divers chemins (maintenant que les outils existent : fondations...) : engagement d'entreprises dans l'accueil d'artistes en résidence, mécénat et soutien à l'événementiel, reconnaissance de la dimension innovation dans les industries culturelles, développement de partenariats public-privé.

Le développement de la coopération culturelle entre les acteurs et la mutualisation d'un certain nombre de moyens est largement souhaitée. Cela conduit à proposer que le **Grand Lyon** joue dans ce domaine comme dans d'autres un rôle accru d'impulsion, de coordination, de mise en synergie, d'ensemblier, en relation avec les communes, le département, la Région et l'Etat.

PARTICIPATION ET GOUVERNANCE : POUR DE NOUVELLES AVANCEES DANS LES OUTILS ET METHODES

7. De nouvelles avancées en matière de participation à la vie citoyenne

A/ Organiser l'écoute des personnes absentes du débat public et mieux prendre en compte leurs attentes

Le Conseil de développement a souhaité s'ouvrir aux personnes en difficulté peu représentées en son sein en organisant un *forum* centré sur leur écoute (19 juin 2008), et auquel ont participé des collectifs de citoyens et associations, des élus, des représentants des services et des institutions. De très fortes attentes y ont été exprimées. Il propose qu'une suite soit donnée à ce forum, il s'agit de construire des propositions en relation avec les personnes et structures concernées, et le Grand Lyon (discussions en cours).

- ❖ Structurer des outils d'écoute des **personnes en difficulté absentes du débat public**, intégrant associations, médiateurs, collectifs de citoyens, représentants des collectivités et des institutions.
- ❖ Mettre en place un espace d'expression et de proposition des **étrangers résidents** dans le Grand Lyon,
- ❖ Impliquer les **jeunes** dans la vie citoyenne du Grand Lyon en leur donnant la possibilité de s'investir à travers des dispositifs émergents tels que le Service Civil Volontaire. Cette modalité d'engagement citoyen permet aux jeunes de s'investir dans des projets d'intérêt général en privilégiant un brassage entre zones urbaines. En leur donnant cet espace de créativité ainsi qu'un lieu d'expression commun on contribue positivement à la lutte contre le communautarisme et la violence urbaine.

B/ Aller vers un acte 2 de la charte de participation

- ❖ Renforcer la participation citoyenne en amont et la mettre en œuvre sur un plus grand nombre de projets et de politiques publiques,
- ❖ Développer des outils de consultation publique sur les grands enjeux de l'agglomération
- ❖ Mettre en place des observatoires des attentes citoyennes
- ❖ Multiplier les outils d'information et d'expression des habitants et des citoyens : blogs, sondages en ligne, lieux d'accueil, bornes interactives...
- ❖ Rechercher les moyens de mieux structurer la démocratie participative dans les territoires périphériques, à un niveau intercommunal.

C/ Conforter le rôle du Conseil de développement

- ❖ Renforcer et structurer le dialogue entre les élus et le Conseil de développement,
- ❖ Favoriser l'articulation du Conseil de développement avec d'autres lieux de démocratie participative (conseils de quartiers, CIL etc.),
- ❖ Systématiser sa présence dans l'accompagnement des principaux chantiers de planification : SCOT, PDU, PLH, PLU...
- ❖ Développer de nouvelles formes de débat public et de participation (budgets participatifs, sondages délibératifs, conférences de consensus, etc.)

Organiser périodiquement une **rencontre de l'ensemble des acteurs de la démocratie participative** à l'échelle de l'agglomération.

Le Conseil de développement souhaite enfin mettre en place une démarche de *suivi des propositions* qu'il a émises auprès des acteurs concernés et du retour et des suites dont elles ont fait l'objet.



Afin que le Conseil de développement puisse pleinement jouer son rôle de développeur de débat public et mettre en œuvre les propositions d'implication émises dans cette contribution, il est nécessaire d'en consolider les moyens de fonctionnement.

8. Conforter la gouvernance publique à l'échelle du Grand Lyon et de la métropole

A l'échelle du Grand-Lyon, le Conseil de développement est très favorable, non pas forcément au transfert de nouveaux importants blocs de compétences, mais au renforcement du rôle de l'institution comme initiateur, ensemblier, tête de réseau, coordinateur de politiques partenariales, notamment dans les domaines du logement, du sport, de la culture. Dans ces domaines les communes et les autres collectivités publiques compétentes doivent renforcer leur coopération et leur mise en réseau à l'échelle de l'agglomération.

Afin de franchir une nouvelle étape dans l'**affirmation d'une échelle métropolitaine**, le Grand Lyon devrait conforter son rôle d'initiateur.

Le Conseil de développement identifie à ce jour un certain nombre d'actions nécessaires pour aller dans ce sens :

- ❖ Mettre en place une autorité organisatrice des **transports et déplacements** unifiée à l'échelle métropolitaine (fusion Sytral et autres Autorités organisatrices de transport ?)
- ❖ Créer un outil de **politique foncière** à l'échelle métropolitaine, au service des politiques de logement et de développement économique,
- ❖ Déployer des coopérations en matière de **développement économique** et de pôles de compétitivité entre Lyon, Saint-Etienne et le Nord-Isère
- ❖ Renforcer le rôle de coordination de la **RUL** entre les différentes politiques et prolonger le chantier **InterScot**
- ❖ Organiser chaque année une **conférence métropolitaine** associant l'ensemble des collectivités concernées et la société civile.
- ❖ Initier quelques **projets emblématiques** de cette gouvernance métropolitaine. Le Conseil de développement soutiendrait tout particulièrement le projet de requalification économique/urbaine/culturelle de l'ensemble *Vallée du Rhône (de Lyon à Vienne) - Vallée du Gier*, et le lancement d'une démarche inspirée de celle du projet « Emscher Park » dans la Ruhr. Il propose que les acteurs de la Vallée de la Chimie, dont la dynamique économique doit être reconnue et appuyée, participent activement à ce projet.

De leur côté, **les conseils de développement de la métropole** (Lyon, St Etienne, Vienne, Nord-Isère, et bientôt Villefranche) souhaitent poursuivre leur coopération pour pouvoir structurer la parole de la société civile à l'échelle métropolitaine.

LISTE DES ANNEXES

Document à part

1. Résultat de la consultation des membres du Conseil

2. Texte d'alerte sur la crise du logement

3. Contributions :

(dans l'ordre chronologique de réception des documents)

- ❖ Union des comités d'intérêts locaux (UCIL)
- ❖ Chambre de Commerce et d'Industrie sur les enjeux économiques globaux et sur l'emploi dans les PME
- ❖ Maurice Bardel pour une métropole solidaire
- ❖ Maurice Abeille (Association Lyon Métro) sur la politique de déplacements
- ❖ Jacques Welker et Marie Claude Dreyer (les Ateliers de la Gouvernance) sur la méthode
- ❖ Pierre-Yves Tesse, contribution générale
- ❖ FRAPNA, environnement
- ❖ Jean-Paul Dumontier (Usine sans fin), urbanisme
- ❖ Pierre Frécon, métropole des savoirs - un angle économique